

## INTERVENANT-EXPERT

Date de cette version	12 février 2020		
<b>Coordonnées</b>			
Prénom	Normand		
Nom de famille	D'Amour		
Titre professionnel	Avocat-conseil		
Accréditation(s) IMAQ	<input checked="" type="checkbox"/>	Médiateur(trice)	<input checked="" type="checkbox"/> Arbitre
Autre(s) accréditation(s) <i>(Veuillez préciser titre et organisation)</i>	Membre du Barreau du Québec Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec Fellow du Collège Canadien des Avocats en Droit de la Construction Membre et ex-président de la section construction de l'Association du Barreau Canadien		
Langue(s) parlée(s)	Français et anglais		
Langue(s) écrite(s)	Français et anglais		
Nom de l'organisation			
Adresse complète	6990 Boyer, Montréal, (Québec) H2S 2J8		
Téléphone principal	(514) 296-7695	Autre tél.	
Courriel	damournormand@gmail.com	Site web	
Lien LinkedIn			
Taux horaire	450 \$		
<b>Éducation : Énumérez les diplômes obtenus, cours ou formations suivis en prévention et règlement des différends (PRD) (maximum 10)</b>			
Titre du cours/formation ou diplôme obtenu	Institution		Date (année)
Médiation civile et commerciale	Université de Sherbrooke		2018
Arbitrage et médiation commerciales	Institut de médiation et d'arbitrage du Québec		1997

Énumérez les diplômes obtenus, cours ou formations suivis en droit, génie, architecture, comptabilité, estimation des coûts de construction, ou autre sujet pertinent (autre qu'en PRD) (maximum 10)

Titre du cours/formation ou diplôme obtenu	Institution	Date (année)
Baccalauréat en droit, LL.B.	Université de Montréal	1988
Baccalauréat en génie, B. Ing. (civil)	Université McGill	1985

**Expérience professionnelle :** *Veillez préciser votre expérience professionnelle*

Organisation	Titre / fonction	Date (année)
Pouliot Mercure	Avocat-sociétaire - droit de la construction	1990-1997
Pouliot Mercure/Miller Thomson s.e.n.c.r.l.	Avocat-associé - droit de la construction	1998-2017
Miller Thomson s.e.n.c.r.l.	Avocat-conseil - droit de la construction	2018-2019

**Expérience à titre d'arbitre ou de médiateur dans le domaine de la construction et/ou dans le règlement des différends dans le cadre de contrats de construction :** *Veillez fournir les détails de 10 dossiers où vous avez agi comme médiateur(trice) ou arbitre, sans donner d'information confidentielle. Maximum trois lignes par dossier.*

1. Coarbitre dans un arbitrage à trois. Litige entre fournisseur de produit spécialisé et concepteur-constructeur sur performance qualité du produit fourni. Projet de l'Autroroute 30. Montant en jeu 2 M\$;
2. Arbitre dans un arbitrage sans la présence d'avocats pour un liltige entre sous-traitant et entrepreneur général quant aux travaux additionnels se situant dans le cadre d'un projet de réfection de barrage d'Hydro-Québec. Montant en jeu environ 1 M\$;
3. Arbitre dans un arbitrage sans la présence d'avocats dans un litige entre un sous-entrepreneur et entrepreneur général sur des travaux additionnels et demande reconventionnelle de la part de l'entrepreneur général pour dommages dans le cadre d'un projet de Centrale de cogénération située en Ontario. Montant en jeu 10 M\$;
4. Médiateur dans le cadre d'un litige entre un entrepreneur général et propriétaire ainsi que le concepteur des travaux quant à la présence de travaux additionnels en matière de mécanique de bâtiment sur un projet de construction de CHSLD. Montant en jeu 170 000 \$;
5. Arbitre dans le cadre d'un arbitrage entre un fournisseur de matériaux de pierres taillées servant de parement extérieur et propriétaire pour coûts additionnels sur un projet de construction d'hôtel situé à Montréal. Montant en jeu 340 000 \$;
6. Arbitre dans le cadre d'un litige entre soumissionnaires concernant la conformité des soumissions reçues et détermination de la plus basse soumission conforme relativement à l'octroi d'un contrat de travaux de construction sur un centre hospitalier.

Outre les cas ci-haut où j'ai eu l'occasion d'agir à titre d'arbitre ou médiateur, j'ai été impliqué dans plusieurs dizaines d'arbitrages et/ou médiations, notamment mais non exclusivement lors de conférences de règlement à l'amiable présidées par des juges de la cour supérieure. Dans le cadre de ces arbitrages et/ou médiations, j'ai eu à représenter, soit des donneurs d'ouvrage, soit des entrepreneurs en construction.